

Le pèlerinage de Rians à l'île monastique de Lérins : topographie locale d'une itinérance régionale

Pauline Mayer – Chargée de l'inventaire du patrimoine - Pays d'art et d'histoire Provence Verte Verdon

Honorat, saint intercesseur de l'Antiquité tardive¹, évêque d'Arles et fondateur d'une grande abbaye, est considéré comme l'introducteur du monachisme en Gaule². Il peut être regardé comme un saint local, ayant œuvré à une christianisation à l'échelle régionale³. Son culte se popularise en Provence à la fin du Moyen Âge, suite à la diffusion d'un texte hagiographique traduit en provençal. Cette expansion se lit dans l'apparition de nouvelles pratiques dévotionnelles, comme le développement d'un important pèlerinage à l'île monastique de Lérins au 15^e siècle⁴.

Le reflet de cette dévotion nous est donné, au niveau local, par l'exemple du pèlerinage des Riansais. Un inventaire du patrimoine religieux a été initié sur le territoire administratif du syndicat mixte Provence Verte Verdon, mené par le Pays d'Art et d'Histoire en convention avec le Service Régional de l'Inventaire de la Région Sud. Cette démarche a été l'occasion de recenser trois oratoires jalonnant le parcours de ce pèlerinage dans les premières communes étudiées que sont Rians, Artigues et Esparron-de-Pallières, situées dans le haut Var occidental. Partant de l'étude de ces édifices, on peut dresser le panorama d'une forme de piété locale envers Honorat, en l'étoffant de l'historiographie propre à son culte lérinien.

Nous nous intéressons d'une part au pèlerinage de Rians à partir d'une perspective locale, dressant un historique de sa pratique, décrivant ses modalités, faisant état des traces matérielles que la dévotion a laissées au sein du territoire communal et extra-communal proche. D'autre part, nous confrontons les récits locaux expliquant la genèse du pèlerinage riansais, à l'historiographie traitant du pèlerinage lérinien en Provence. Ils convergent vers le récit d'un événement fondateur : celui de la translation, à la fin du 14^e siècle, des reliques de saint Honorat d'Arles à Lérins en passant par Ganagobie. Nous replaçons ainsi l'émergence du pèlerinage riansais dans la continuité (moderne) du développement des pèlerinages lériniens à la fin du Moyen Âge.

1 – Le pèlerinage vu d'une perspective locale (1599 – 1790)

Plusieurs éléments font de cette pratique dévotionnelle un événement de la vie religieuse locale, digne de l'apport d'un regard historique et ethnographique : son fondement médiéval (au moins en discours), l'intensité de sa pratique dans les temps modernes comme la pérennité de son souvenir à l'époque contemporaine, son importance communautaire et enfin, la dimension régionale de son parcours.

a- Historique du pèlerinage de Rians à Lérins

À Rians, le culte de saint Honorat est attesté dès le 15^e siècle. Le chanoine Louis Malausse, curé de Rians de 1938 à 1942⁵, auteur d'une monographie sur la commune achevée en 1942, cite la première mention du culte d'après les archives paroissiales. Une confrérie vouée au saint est connue dès 1409 alors qu'un panal de blé lui est légué dans un testament⁶. Un inventaire des rentes cédées à la paroisse

¹ Il vécut entre les 4^e et 5^e siècles (... - 430).

² Réau, 1958

³ Froeschlé-Chopard, 1994

⁴ Butaud, 2009. D'après le même auteur, la popularité du culte se lit aussi dans la fréquence accrue de l'attribution du prénom Honorat en Provence orientale, dès le 15^e siècle. Comme le soulignent les historiens, ce culte était davantage tourné vers Lérins que vers Arles, localité pourtant importante dans l'hagiographie du saint.

⁵ Biographie consultable sur <https://www.chapitre-frejus-toulon.fr/>

⁶ Testament de Dame Gauffridi Saltesse, d'après Malausse citant les archives paroissiales au sein desquelles nous n'avons pu retrouver l'acte. Il en donne une transcription. La testatrice choisit « la Vénérable église de Bienheureuse Marie de Rians » pour lieu de sépulture : « je lègue pour ma joie spirituelle 2 sous de même, je lègue à chaque prêtre qui assistera à ma sépulture 12 deniers ; de même au clerc de ladite église 6 deniers ; de même je lègue à la luminari de l'huile de la Bienheureuse Marie de Rians 8 sous ; de même à la confrérie du Saint-Esprit,

provenant des chapelles fondées à Rians témoigne de la fondation, dans l'église paroissiale, d'une chapellenie dédiée à saint Honorat par le prêtre Guit [Guis ?], attestée par un acte daté du 12 avril 1490⁷. Un autel de saint Honorat avec chapellenie fondée sous le titre de saint Jean est avéré dans l'église paroissiale Notre-Dame-de-Nazareth d'après la visite pastorale de 1582⁸.

Ce n'est qu'à partir de la fin du 16^e siècle qu'apparaît explicitement dans la documentation le pèlerinage effectué par les Riansais vers les îles de Lérins et de Sainte-Marguerite. Sa première occurrence est rapportée par l'abbé Alliez, dans une monographie sur Cannes et les îles de Lérins éditée en 1860. Extraite du répertoire des archives de Lérins et datée de 1599⁹, elle relate un conflit de préséance survenu entre les habitants de Pertuis et ceux de Rians, au sein d'une procession effectuée sur l'île lors de la fête de l'Ascension, honorant à cette occasion les reliques du saint.

Ce texte indique que les confréries de Rians et de Pertuis avaient coutume d'effectuer leur pèlerinage antérieurement à cet événement. En effet, le pèlerinage en provenance de Pertuis est attesté dès 1485¹⁰. Les prieurs du monastère, arbitrant le litige, définissent la place de chaque groupe au sein de la procession ainsi que l'organisation interne de leurs membres : la « bande et compagnie de Cannes », puis la « grande croix du monastère », et enfin la confrérie de Rians¹¹ composée de ses prêtres, puis des prieurs, et enfin des confrères placés par paire¹².

Le pèlerinage est bien documenté par les délibérations de la communauté aux 17^e et 18^e siècles. Il est explicitement cité dès 1635, alors que les Riansais cherchent à éviter un nouveau conflit de préséance avec les fidèles de Pertuis en se rendant à l'île à une période différente. S'étant interrompu « 3 ou 4 années » auparavant, la confrérie de « saint Honoré¹³ » cherche à le relancer en 1670, en demandant l'aide financière du conseil. Sa préexistence et sa fréquence sont à nouveau soulignées : il se pratiquait annuellement et ce « depuis un temps imemorial ». Sa suspension est due au manque de prêtres désireux d'accompagner le prier de la confrérie, en raison du coût important du voyage. Le souhait d'« éviter que ladite dévotion ne se perde », réitéré jusqu'au 18^e siècle, provoque à partir de cette date l'octroi d'aides financières régulières¹⁴ par le conseil, dans le but d'assurer la continuité du pèlerinage par le financement de deux prêtres conduisant les fidèles en procession vers Lérins.

En 1741, le culte, peut-être faiblissant, est réaffirmé par une délibération rappelant l'origine du pèlerinage : un vœu effectué par la communauté à l'occasion de la translation des reliques, « au treizième siècle »¹⁵. En 1743, le pèlerinage cesse à nouveau, suite à une ordonnance de l'archevêque d'Aix qui, pour des raisons qui restent inconnues¹⁶, a interdit les processions se rendant à plus d'un quart de lieue de la paroisse. La communauté soucieuse de renouveler la protection du saint, délègue à un porteur la mission de se rendre annuellement aux îles. Il demande dans une lettre au recteur du monastère de Lérins « la continuation [des] ferventes prières pour cette paroisse et [de pouvoir] témoigner de la dévotion de

qui est audit lieu de Rians, je lègue un sestier de blé ; de même à la confrérie de saint-Honorat un panal de blé ; de même pour l'amour de Dieu je lègue aux reliques de saint Laurent 2 gros ; de même je lègue, moi testatrice, (...) ».
⁷ Par un acte de Maître Elzéar Muratoris (voir archives départementales des Bouches-du-Rhône). Cf. Rentes cédées à la paroisse le 7 avril 1811 provenant des chapelles fondées audit Rians. Malausse cite quant à lui une fondation de messe par Pierre Guérin à la date de 1497, avec dotation comprenant une maison, deux vignes et 20 florins.

⁸ AD 13 - 1 G 1332

⁹ Cet extrait peut aujourd'hui être consulté sous la cote H 115 aux archives départementales des Alpes-Maritimes. La présentation du contenu indique la date de 1599 (Alliez indique 1598) et atteste de la préséance de Pertuis : « Transaction entre les consuls de Pertus et le monastère au sujet du rang qu'ils doivent occuper à la procession du jour de l'Ascension à l'île de Lérins. - Il résulte de cette transaction que lesdits consuls prennent rang immédiatement après ceux de Cannes (1599). - Règlement sur la même question (1653). »

¹⁰ Trouillet H. & Marcilly J. M. Pertuis, miettes d'histoire locale, 1951, cité par Butaud, 2009.

¹¹ La présentation du contenu de la cote H 115 (AD 06) indique cependant que ce sont les confrères de Pertuis qui se placeront après les représentants cannois à la procession.

¹² Ce règlement, conservé en partie seulement d'après Alliez et donc lacunaire, ne donne pas davantage d'informations.

¹³ Francisation d'Honorat.

¹⁴ Financement qui sera renouvelé par les délibérations de 1673, 1687, 1695, 1711, 1714, 1741, 1743, 1748, 1757.

¹⁵ En réalité, en 1392. Voir plus loin.

¹⁶ Vers 1700-1750, une délibération de la communauté d'Esparron-de-Pallières indique que la procession annuelle à « sainte Foy d'Artigues » n'a pu se faire comme les années précédentes « attendu les defances quy sont faictes dans le temps que nous sommes de la maladie contagieuse quy est defendeu expressément de ne point faire de processions générales hors du terroir de ce dit lieu ». (AD 83 - E dépôt 45 - GG 10).

cette communauté envers ce grand saint. » En 1748, le registre paroissial indique que l'autel de saint Honorat est interdit¹⁷. Cette même année, c'est toujours un délégué, chargé cette fois d'une offrande de 24 livres¹⁸, qui remplace la procession de la confrérie. Le conseil alloue cette même somme aux prieurs de la confrérie qui souhaitent se rendre sur l'île en procession en 1757. Mais ce n'est qu'en 1785 qu'il émet une requête officielle à l'archevêque pour le rétablissement de la procession « supprimée depuis quelques années ». Il s'agit là de la dernière mention du pèlerinage dans les archives communales antérieures à 1790. Sa pratique cesse vraisemblablement peu après, le monastère lérinien étant sécularisé en 1788 dans un contexte de réforme des ordres monastiques voulue par la monarchie. Le patrimoine lérinien appartient dès lors à l'évêché de Grasse, et les reliques de saint Honorat jusque-là conservées à Lérins sont transférées dans cette paroisse. Les biens du monastère sont à nouveau cédés peu après, en tant que biens nationaux, en 1791.

Peu après la sécularisation du monastère, le pèlerinage est commué en une fête locale. Le 29 novembre 1789, les archives communales indiquent la célébration d'une « fête de dévotion » suite au « transfert à Grasse des reliques du couvent de Lérins supprimé. » En mai 1790, les vicaires généraux de Rians autorisent la communauté à célébrer une fête le 16 mai en l'honneur du saint, fait témoignant d'une évolution majeure de la dévotion. D'après Malausse, la fête était célébrée au quartier du Caromp, où une neuvaine de prières était effectuée devant une maison portant la statue du saint. Cette statue, placée au sein d'une niche creusée dans le chaînage d'angle de la maison, est toujours en place de nos jours.



Statue de saint Honorat à l'angle des rues du Suquet et de l'avenue François Roosevelt (cadastre de 2017, section AV, parcelle 52) (photo Pauline Mayer).

¹⁷ AD 83 – E dépôt 43 – GG 18

¹⁸ Cette somme équivaut à celle habituellement allouée aux deux prêtres, selon les délibérations du 18^e siècle.

En 1864, la fête du 16 mai se célèbre toujours à Rians¹⁹. Cette période de la seconde moitié du 19^e siècle signe la perdurance mémorielle du pèlerinage disparu, sous la forme de récits historiques teintés de piété, avec l'édition de notices dédiées à ce thème en 1860 (Marseille), puis 1864 (Aix). L'ancien oratoire Saint-Honorat de Rians est remplacé en 1861, à l'initiative du curé Jaubert²⁰. Dans cette continuité, Louis Malausse écrit en 1942 une monographie de Rians, traitant notamment de son histoire religieuse. Ainsi, dès le 19^e siècle, période où continuent de faiblir les dévotions, les officiants de Rians tentent de mettre en valeur d'anciens cultes en écrivant leur histoire ou en rénovant leur célébration, pour stimuler la dévotion de leurs contemporains. Cependant, le pèlerinage n'est alors déjà plus que le souvenir d'une piété révolue, persistant sous la forme d'une fête locale dont la commémoration semble davantage animée par le dynamisme du prêtre officiant que par la requête des fidèles : alors que l'abbé Pelloquin²¹, écrit en 1933 que la cérémonie n'est plus célébrée depuis 1917 environ, comme le pèlerinage interrompu « depuis bien des années »²², Malausse affirme peu après (1942) que la fête s'est maintenue.

Ainsi, si on les replace dans le temps long, les célébrations du 16 mai ne sont plus, au 19^e siècle, que le reliquat d'une pratique dévotionnelle qui cessa après la sécularisation du monastère et la dernière translation des reliques, en 1789. C'est même la célébration tout entière du culte de saint Honorat qui disparaissait au début du 20^e siècle, tandis que ses traces matérielles, édicules et mobilier dédié au saint, se sont conservées jusqu'à nous.

b- Temps et lieux

Les délibérations de la communauté nous donnent à voir les modalités concrètes du pèlerinage : ses participants, sa temporalité, son parcours, mais aussi, chose essentielle, la nature des grâces demandées par l'intercession d'Honorat.

L'organisation du pèlerinage, appelé « procession », était régie par la confrérie de saint Honoré. Le prieur et des marguilliers de cette confrérie composaient le groupe des pèlerins, accompagné de deux prêtres qui furent financés par le conseil dès 1670 pour assurer les célébrations. Le caractère processionnel, et donc sacré du cortège était assuré par ces deux prêtres « célébrants ». Leur présence semble avancée comme une condition pour que le pèlerinage puisse avoir lieu. Ces prêtres pouvaient être extérieurs à la communauté et posséder des qualités particulières, comme en témoigne la présence de 5 prêtres²³ aixois, qualifiés de « musiciens », qui accompagnèrent la procession en 1717.

Les sources ne citent pas explicitement le nombre des pèlerins, mais il semblerait que la participation massive de la communauté ne se manifeste qu'au moment du départ puis de l'arrivée²⁴ des pèlerins à Rians, qui paraît avoisiner plutôt 5 personnes, prêtres compris. Le pèlerinage apparaît ainsi comme une action à valeur représentative, accomplie par un petit effectif, au nom de tous. Les pèlerins incarnant les Riansais sont chargés par eux d'obtenir la protection en se rendant aux îles. C'est comme si les grâces, accordées individuellement aux pèlerins, se transposaient ainsi à tous. Un lien étroit se crée d'ailleurs entre la confrérie et la société locale, ses prieurs²⁵ étant nommés par le conseil. En effet, en 1748, le registre paroissial indique que l'autel de saint Honorat étant interdit, c'est la communauté qui nomma les prieurs de la confrérie. Auparavant, ils étaient désignés par les anciens prieurs après la messe de la fête de saint Honorat, dans la chapelle de saint Joseph de l'église paroissiale, en présence du prêtre qui les représentait²⁶. Notons que les représentants de la communauté participant au pèlerinage, marguilliers

¹⁹ Notice sur le pèlerinage de Rians à Lérins, 1864. Notons qu'Achard, à la fin du 18^e siècle, ne mentionne ni la fête, ni la confrérie de saint Honorat alors qu'il donne foule de détails sur d'autres pratiques dévotionnelles telles que les romérages.

²⁰ Mayer, P. Oratoire Saint-Honorat. Référence du dossier IA83003182.

²¹ Curé-doyen de Rians en 1931. Biographie consultable sur <https://www.chapitre-frejus-toulon.fr/>

²² Lettre de l'abbé Pelloquin à Louis Henseling, 7 juillet 1933, AVTR.

²³ Occurrence unique de ce nombre de prêtres dans les délibérations.

²⁴ D'après le cantique que nous évoquerons plus loin : une procession lance le pèlerinage à Rians (« tous les gens du lieu nous accompagnent »), puis, au retour, « toutes les personnes du lieu se manifestent ».

²⁵ Dits aussi marguilliers.

²⁶ Le registre (AD 83 – E dépôt 43 – GG 18) indique précisément : « « Du 1er [?] may 1748. Le conseil de la communauté nomma quatre prieurs ou marguilliers pour la confrérie de st honorat de lerin dont l'autel est interdit. C'est la première nomination que le conseil aye fait : lorsque l'autel n'étoit pas interdit et que la fête de st honorat se celebroit dans la paroisse de Rians avec procession et exposition du st sacrement le 16 du mois de janvier, alors après la grande messe les vieux marguilliers s'assembloient dans la chapelle de st joseph, et la en presence du sieur

de la confrérie, sont issus de la strate haute de la société locale. Parmi ceux-ci on cite un médecin (1635) et un « avocat en la cour » (1673). En 1748, outre, à nouveau, un « avocat en la cour », leurs fonctions montrent des appartenances plus diversifiées de « maître masson », de « tonelier » et de « barillas [?] »²⁷. Hormis ces mentions, il est difficile, en dehors du prieur et des prêtres, de savoir qui participa au pèlerinage. Seule la délibération de 1695 est explicite : trois marguilliers de la confrérie (dont toujours, un « avocat en la cour ») ont résolu « *au nom* » d'un clerc tonsuré de « faire le voyage en procesion aux illes de st Honorat dallerin ». Ici encore, le pèlerinage apparaît bien comme une action collective réalisée au nom du groupe (la communauté)²⁸ par un petit nombre d'individus. Les actes pieux réalisés sur l'île sont d'ailleurs qualifiés de « prières publiques » à plusieurs reprises. Cette piété publique est justifiée par le caractère *voatif* de la pratique religieuse : c'est bien un « vœu » renouvelé annuellement *par la communauté* depuis 1392²⁹ qui la justifie dans les délibérations communales. Cette représentativité de la communauté sur l'île suffit donc à l'obtention des grâces. L'envoi d'un messenger pour assurer l'offrande collective, suite à l'interdiction du 18^e siècle, en témoigne.

Le pèlerinage est effectué annuellement, en vue de participer à la fête de l'Ascension se déroulant sur l'île. Sa date, variable, se situe dans une fourchette temporelle s'échelonnant du 13 avril au 27 mai, d'après les délibérations finançant le voyage des prêtres. Le conseil décide en 1635 de modifier la date de la procession du jour de l'Ascension à celui de la Pentecôte, afin d'éviter, une fois sur l'île, le conflit de préséance avec les fidèles de Pertuis. Cette modification ne semble pas perdurer dans le temps puisqu'en 1748 il est dit que les prières publiques pour obtenir l'intercession du saint doivent demeurer fixées au mercredi suivant l'Ascension, jour du pèlerinage aux îles de Lérins où un délégué ira désormais porter une offrande de 24 livres. Au 18^e siècle, l'élection des prieurs de la confrérie a lieu peu avant le pèlerinage, tous les 1^{ers} mai.

En plus du pèlerinage, ainsi que l'indique le registre paroissial au mois de mai 1748, la paroisse célébrait saint Honorat par une fête à la date du 16 janvier, « avec procession et exposition du saint sacrement »³⁰. Cette date est conforme à l'organisation de l'année liturgique. Cependant, c'est celle du 16 mai qui sera fixée en remplacement du pèlerinage au 19^e siècle. Comment expliquer ce choix ? Il pourrait s'agir d'une confusion avec la fête d'Honoré d'Amiens, un saint du 6^e siècle fêté le 16 mai. Butaud repère la même confusion entre les deux saints, effectuée par l'évêque même du diocèse de Grasse en 1678, confusion qu'il attribue à la francisation d'Honorat en Honoré³¹. Notons également que la date du 16 mai est proche de celle du 15 mai, fête des saints lériniens, choisie en 1453 par le chapitre général de l'abbaye de Lérins pour célébrer la translation des reliques³², et qu'elle se situe durant le mois où on avait coutume de pratiquer le pèlerinage (entre Pentecôte et Ascension).

En plus de l'octroi des indulgences à l'origine du pèlerinage et des miracles dont bénéficiaient les pèlerins tels qu'ils sont relatés dans la Vie de saint Honorat au 13^e siècle (voir plus loin), la confrérie de Rians invoquait une protection spécifique à la localité. La « conservation des fruits du terroir », comme celle des habitants, est la grâce la plus fréquemment demandée dans les sources. En 1670, il s'agit de protéger « ce lieu [...] de la disgrâce de ce temps ». Le 7 mai 1741, il faut faire les offrandes nécessaires à la « conservation des fruits de ce terroir (...) [et] des habitants de ce lieu. » Ce même vœu est réitéré en 1743, et ne s'applique plus qu'au terroir en 1748. Enfin, d'après le cantique des pèlerins, la protection est suscitée « contre la rigueur du temps ».

Ce même cantique, entièrement transcrit en provençal dans les publications de 1860 et de 1864, permet d'identifier le parcours de la procession. Il évoque l'itinérance des pèlerins et leurs stations, puis

vicaire ou du pretre qui le representoit, ils nommoient leur successeur, c'est donc une usurpation du conseil de ville sur laquelle je n'ay fait aucune attention ni demande, à cause que l'autel etoit interdit et la confrérie supprimée. Si jamais elle se retabliesoit mes successeur pourroient faire usage de cette remarque du [?] 1766 faite par la communauté. »

²⁷ Tonnelier ?

²⁸ Voire également au nom de quelqu'un, comme un clerc tonsuré en 1695.

²⁹ D'après le récit à caractère merveilleux que nous analyserons plus loin.

³⁰ AD 83 – E dépôt 43 – GG 18

³¹ Ce type de quiproquo est fréquent. À Ginasservis, proche commune du haut Var, le vocable de Dalmas attribué à la chapelle éponyme dès le 11^e siècle fut francisé en Damase à l'époque moderne, signant le glissement du vocable, comme celui du saint vénéré. Mayer, P. Chapelle Saint-Damase, Référence du dossier IA83003175.

³² Magnani, 2005. Elle ajoute que la date habituelle de célébration de la translation des reliques se situait au 20 janvier. En 1453, le chapitre la célèbre désormais aux deux dates du 16 mai et du 20 janvier.

les actions réalisées sur l'île. P. Camart citant la revue *Lou terraire*³³, y remarque une langue appauvrie et ponctuée de mots francisés, signe d'une transcription réalisée vers la fin du 19^e siècle, à partir de sources orales. La traduction du texte donnée par P. Camart, montre que le chemin emprunté à l'aller était différent de celui du retour.

Le parcours débute en procession depuis Rians en passant par Artigues puis Esparron-de-Pallières, comme en attestent les oratoires situés dans ces trois communes. La première étape évoquée par le cantique est celle du sanctuaire de Notre-Dame-de-Grâces à Cotignac. Les pèlerins s'arrêtent boire non loin de là, « à la source du bienheureux saint Joseph », dont la découverte fût attribuée à une apparition en 1660. Le cantique est donc chanté postérieurement à cette date. Après avoir passé Notre-Dame-de-Grâces, sanctuaire au rayonnement régional³⁴ fondé par des apparitions survenues aux temps modernes, ils cheminent ensuite vers Lorgues pour atteindre un autre sanctuaire, médiéval celui-là : la chapelle Sainte-Roseline³⁵ des Arcs conservant la momie de la sainte, explicitement mentionnée dans le cantique. Après avoir été accueillis par le vicaire du Muy, ils font halte à Fréjus³⁶ et y vénèrent une statue de l'Enfant Jésus³⁷. L'étape suivante se situe dans l'Estérel, où le prieur leur offre un repas. Après avoir traversé la Siagne, les pèlerins entrent à Cannes où ils sont accueillis par le son des cloches. Il leur reste à emprunter la barque assurant la jonction à l'île de Sainte-Marguerite, d'où ils obtiennent un « passeport » pour pénétrer à Lérins. Une fois sur l'île, ils reçoivent l'absolution puis font halte aux sept chapelles et obtiennent la palme³⁸ en gage de pardon.

Au retour, ils font étape à Draguignan dans un sanctuaire dédié à saint Hermentaire³⁹. Les villes mentionnées ensuite sont celles de Salernes, Tavernes, Varages, puis enfin Esparron-de-Pallières et Artigues où les pèlerins chantent le cantique du « *te deum* ». Ils exposent leurs palmes à Rians où la communauté vient les accueillir en procession.

On constate dans ce texte que la dévotion envers saint Honorat n'était pas exclusive : d'autres figures telles que sainte Roseline et l'Enfant Jésus sont vénérées. Notons également que Forbin d'Oppède⁴⁰ rapporte qu'il se disait à la fin du 19^e siècle que les habitants de Rians prenaient le sanctuaire de Notre-Dame-de-Santé de La Verdière comme point de départ de leur pèlerinage de Lérins. Les sanctuaires de rayonnement régional représentent donc plusieurs haltes de la pieuse itinérance des pèlerins. Ils sont le support de dévotions actives à l'époque moderne, notamment aux 17^e et 18^e siècles (apparition de saint Joseph à Cotignac, sanctuaires de Notre-Dame-de-Grâce et Sainte-Roseline, statuette de l'Enfant Jésus à Fréjus). Le cantique pourrait donc être attribué à une période située entre la seconde moitié du 17^e siècle et la première moitié du 18^e siècle, le pèlerinage étant régulièrement interrompu entre 1743 et 1785.

Enfin, il faut noter qu'une délibération communale de 1741 attribue sa genèse à la translation des reliques de saint Honorat survenue en 1392. Ce sont ensuite les récits du 19^e siècle qui relatent le passage

³³ Le numéro et sa date d'édition ne sont pas cités.

³⁴ L'enquête en cours dans le cadre du présent inventaire a permis de repérer les mentions de ce pèlerinage dans de nombreuses délibérations communales (notamment Esparron-de-Pallières, La Verdière, Ginasservis, Artigues, Rians). La suite du dépouillement permettra d'affiner la connaissance de ce grand pèlerinage.

³⁵ Notons la présence de l'oratoire privé de sainte Roseline à Rians, près de Pigoudet. Selon Butaud (comm. pers.) le culte de sainte Roseline se développe au début du 16^e siècle.

³⁶ Notons que dans la strophe relative à Fréjus, le cantique évoque une guerre révolue. L'identification de cet épisode historique permettrait d'émettre des hypothèses sur la datation du cantique. Une invasion du duc et du prince Eugène de Savoie dans le cadre de la guerre de Succession d'Espagne est par exemple connue en 1707 dans la zone, voir Martin, 2010.

³⁷ Cette statue qui semble aujourd'hui disparue appartenait d'après La Rocca à la confrérie des pénitents blancs de Fréjus à la fin du 17^e siècle. Un récit local rapporté en 1791 indique qu'elle avait été donnée au 15^e siècle par les occupants d'un navire Napolitain, à un frère qui, naviguant de Marseille à Fréjus, leur avait porté secours.

³⁸ En plus de la palme normalement obtenue après sept années de pèlerinage, Alliez fournit une note sur un autre végétal symbolisant le pardon, cueilli par les pèlerins sur l'île. Il s'agit de la Cinéraire maritime, dite du temps où Alliez écrit (1864) *herbo doou pardoun* (herbe de l'indulgence). Cette plante possède une floraison survenant dès le printemps, période du pèlerinage, et similaire à celle de l'immortelle, de floraison plus tardive, qu'elle remplace. D'après Rolland plusieurs autres synonymes existent à cette période : *érbo dé Sant-Ounourà* (Var) ; *érbo dé Nostro-Damo* (cueilli sur les hauteurs où il y a des pèlerinages de la Sainte-Vierge, nous dit Rolland) ; *érbo dé Neuasto-Damo* (Apt) ; *érbo doou pardoun* (il tire cette dernière occurrence d'Alliez).

³⁹ Ce sanctuaire très ancien existe dès l'Antiquité tardive.

⁴⁰ Forbin d'Oppède, 1880.

du saint puis de ses reliques à Rians : le pèlerinage des Riansais, en se rendant à Lérins, reproduit donc annuellement l'itinérance du saint. Les étapes de son parcours sont marquées par l'existence d'un patrimoine bâti et mobilier, inventorié et étudié dans le cadre de l'inventaire du patrimoine religieux en Provence Verte Verdon.

c- Topographie de la dévotion : patrimoine bâti et mobilier

Le culte de saint Honorat a laissé des traces matérielles au niveau local. Nous détaillons ici les édifices et le mobilier constitutifs d'un patrimoine religieux circonscrit à l'aire du Nord-Ouest varois. Les traces de cette dévotion, repérées dans l'enquête en cours, pourraient s'étendre à une aire plus vaste au fil de la progression de l'inventaire.

Patrimoine bâti

L'enceinte actuelle du village de Rians, épiceutre de la dévotion, conserve une statue en pierre du saint, placée dans une niche au croisement du boulevard Franklin Roosevelt⁴¹ et de la rue du Suquet. La niche, creusée dans le chaînage d'angle d'une maison⁴², est encadrée de deux corniches moulurées, la corniche supérieure, endommagée, ayant été reconstituée avec du mortier. La console de la statue est protégée par une couverture de plomb. Cet oratoire urbain est mentionné comme station lors de la fête du 16 mai, célébrée de 1789 jusqu'au début du 20^e siècle. Cependant, son érection pourrait être antérieure à 1789, la statue étant datable du 18^e siècle. Notons également la situation du bâtiment au nord du village, dans une extension du tissu urbain postérieure 16^e siècle⁴³.

Hors de l'enceinte du village, trois oratoires dédiés à saint Honorat jalonnent le début du parcours pérégrin le long de l'axe de communication principal de Rians à Barjols (R.D. 561), à Rians, Artigues et Esparron-de-Pallières.

L'oratoire Saint-Honorat de Rians se situe à l'est du village. Elevé en 1861 par Amédée Jaubert (curé-doyen de Rians de 1850 à 1862), il remplace un oratoire dont l'existence est attestée par les archives communales dès 1712⁴⁴. Il est représenté à la fin du 18^e siècle sur la carte des frontières de l'est de la France depuis Grenoble jusqu'à Marseille⁴⁵. Cette même carte figure un autre oratoire de « st honoré » (disparu) au lieu-dit « Vacon » (correspondant à l'actuel vallon des Vacons) le long d'une voie longeant à l'est la colline de Saint-Pierre. La commune comportait donc à l'époque moderne au moins deux oratoires dédiés à saint Honorat.



Plan de situation de l'oratoire Saint-Honorat (disparu) de Rians d'après la Carte des Frontières de l'Est de la France puis Marseille jusqu'à Grenoble, vers 1780 [Vacon, oratoire de S. Honoré].

⁴¹ Rue du Caron sur le cadastre de 1823 (quartier dit Caromp au début du 20^e siècle).

⁴² Parcelle A 64 du cadastre de 1823, parcelle AV 52 du cadastre de 2017.

⁴³ Hors de l'enceinte du bourg telle qu'identifiée pour le 16^e siècle. D'après Arnaud et al., notices sur l'évolution historique de l'habitat en Provence Verte Verdon, document provisoire.

⁴⁴ Mayer, P. Oratoire Saint-Honorat. Rians. Référence du dossier IA83003182.

⁴⁵ Carte dressée vers 1780.



Oratoire Saint-Honorat de Rians reconstruit en 1861 (photo Pauline Mayer).

L'oratoire Saint-Honorat d'Artigues est quant à lui figuré sur la carte de 1780 comme « *oratoire dei patron* ». Cette appellation ne semble pas se référer à la sainte patronne de la paroisse, sainte Foi.



Oratoire Saint-Honorat d'Artigues vers 1930, Archives de l'Association des Amis des Oratoires, Nice.



Oratoire Saint-Honorat d'Artigues en 2021 (photo Pauline Mayer).

Enfin, l'oratoire Saint-Honorat d'Esparron-de-Pallières est mentionné dans les archives communales dès 1659-1660, à l'occasion de réparations. Il est ensuite figuré au Plan général du terroir d'Esparron divisé avec toutes les propriétés des particuliers dressé en 1762.



Plan de situation de l'oratoire Saint-Honorat d'Esparron d'après le plan général du terroir d'Esparron divisé avec toutes les propriétés des particuliers, 1762.



Oratoire Saint-Honorat d'Esparron-de-Pallières (photo Pauline Mayer).



Plan de situation des oratoires Saint-Honorat de Rians et d'Artigues d'après la Carte des Frontières de l'Est de la France puis Marseille jusqu'à Grenoble, vers 1780.

Les trois oratoires actuellement visibles sont donc érigés dès l'époque moderne (à partir de 1659 – 1660 pour le plus ancien), postérieurement aux premières mentions du pèlerinage de Rians à Lérins (1599, puis 1635).

Outre ces édifices, la construction d'une chapelle dédiée à saint Honorat était projetée par la confrérie éponyme au milieu du 18^e siècle, comme en atteste une délibération communale de 1748 : « les consuls représentent que la communauté se trouvant engagée à l'acquitement d'un vœu qu'elle avoit fait au glorieux st Honorat pour la conservation des fruits du terroir, il conviendrait de continuer de nommer des marguilliers de la dite confrairie et qui fussent zelés par leurs soins de faire des quetes pour *faire batir des aumones des fidelles une chapelle à l'honneur dudit saint et soutenir la dévotion que les habitans de ce lieu ont toujours eu pour saint Honorat.* » S'agissait-il d'une chapelle de l'église paroissiale, où se trouvait déjà un autel dédié au saint, ou d'un édifice indépendant ? La chapelle ne fut jamais construite mais son projet survient à une période d'intense dévotion, au milieu du 18^e siècle.

Rappelons qu'une chapellenie en l'honneur du saint fût fondée dans l'église paroissiale de Rians, par le prêtre Guit [Guis ?], le 12 avril 1490⁴⁶. Au siècle suivant, la visite pastorale de 1582 mentionne un autel de saint Honorat, mais avec chapellenie fondée sous le titre de saint Jean⁴⁷. Lors de la reconstruction de l'église, vers 1588, une autorisation est accordée à Marguerite Taenette [?] de faire une « tombe avant l'hôtel de st honoré »⁴⁸. Cet autel continue d'apparaître dans les visites pastorales au 17^e siècle, sans qu'il soit précisé s'il était situé dans une chapelle. Le vocable ne sera pas conservé dans la nouvelle église paroissiale, érigée en 1882. À l'église paroissiale d'Esparron-de-Pallières, une chapelle de saint Honorat est bâtie entre 1616 et 1620⁴⁹.

Patrimoine mobilier

Les visites pastorales citent pour le 17^e siècle plusieurs objets mobiliers (disparus), qui étaient conservés dans l'église paroissiale de Rians : une « image de st Honoré » et une bannière dédiée au saint en 1633, puis 1676. Cette bannière, « bordée de damas rouge et d'une frange de soie », fut commandée avec une croix d'argent par la confrérie. Elle est financée *a posteriori* en 1635 (?) par un prêt de la communauté. Quant à l'« image de st Honoré », elle est citée en 1633 parmi la « liste des reliquaires et de l'argenterie », et en 1676 parmi l'inventaire des « châsses ou reliques, vases sacrés, ornements et meubles de la sacristie ». On peut ainsi se demander si cet objet était associé à une relique⁵⁰. En outre, un inventaire du mobilier de la sacristie de l'église paroissiale de Rians en 1733 signale un « petit buste représentant st honorat avec sa crosse »⁵¹. Comme le précise une note du même document, ce buste fût saisi, comme le reste de l'argenterie, à la Révolution. Il n'existe donc plus dans l'église paroissiale de

⁴⁶ Par un acte de Maître Elzéar Muratoris (cf. archives départementales des Bouches-du-Rhône), d'après les « Rentes cédées à la paroisse le 7 avril 1811 provenant des chapelles fondées audit Rians ».

⁴⁷ AD 13 – 1 G 1332 : visite pastorale de 1582.

⁴⁸ BB4, 1589, f^o42v^o

⁴⁹ Mayer, P. Référence du dossier : IA83003150

⁵⁰ Le buste-reliquaire de saint Honorat actuellement conservé à Esparron-de-Pallières contient une relique.

⁵¹ « Inventaire de tous les effets qui sont dans la sacristie de l'Eglise parroisiale de ce lieu de Rians (...) », 1733.

Rians d'objets mobiliers liés au culte de saint Honorat, peut-être en partie disparus lors de la reconstruction de l'édifice à la fin du 19^e siècle.

On retrouve cependant de tels objets mobiliers dans les communes jalonnant le parcours du pèlerinage, comme à Esparron-de-Pallières où une confrérie de saint Honorat⁵² est attestée à dès le premier quart du 17^e siècle, alors qu'elle fait construire une chapelle dans l'église paroissiale. Cette chapelle est mentionnée dans la visite pastorale de 1620 mais fut probablement construite dès 1616⁵³. Elle comporte actuellement un autel en bois peint polychrome et faux marbre (représentant le saint et sa palme dans un médaillon central) surmonté de deux gradins d'autel, d'un tabernacle et d'un retable en bois doré contenant un tableau de saint Honorat. Ce mobilier est décrit dans plusieurs visites pastorales : la chapelle conserve en 1620 un « retable ou est painct st Honoré et saint Aloy⁵⁴ tout neuf avec dieu le père au dessus ». La visite de 1633 mentionne un « autel de st Honnoré et st Eloi » accompagné d'un « retable de peinture décente et comme à l'honneur desdits saints. » Celle de 1676 décrit « l'autel et chapelle st Honnore (...) ou est un tableau representans lesdits saints et l'image de st Eloy et son cadre (...) ». La chapelle partageait donc sa dédicace entre saint Honorat et saint Eloi, saints par ailleurs honorés par deux confréries esparronnaises.

Le retable⁵⁵ en bois doré est dit « neuf » dans la visite pastorale de 1620 et l'autel est décrit en 1633 : ils ont vraisemblablement été commandés dès 1616, pour orner la chapelle récemment construite au sein de la nouvelle église paroissiale. Cependant, la datation et l'iconographie du tableau⁵⁶ ne correspondent pas aux descriptions données au 17^e siècle. Celui-ci porte la date de 1787 et la signature du peintre corrensois Jean-Baptiste Achard : « ACHARD ST. FECIT / HONNORAT / 1787 », qui réalise plusieurs œuvres dans le Var, notamment en 1726 (Correns), 1735 (Pontevès), 1745 (Cotignac), 1779 (Entrecasteaux)⁵⁷. Ce tableau a donc été commandé suite à la construction, en 1771, de la chapelle de saint Eloi, pour remplacer la peinture du retable primitif : saint Eloi étant désormais honoré dans une chapelle propre, le tableau n'avait plus lieu de le représenter.

*Ensemble de l'autel
secondaire de saint Honorat
de l'église paroissiale
Sainte-Agathe d'Esparron-
de-Pallières : autel, 3
gradins d'autel, tabernacle,
retable, tableau d'autel
(photo Pauline Mayer).*



⁵² La confrérie revendique notamment, suite à l'inventaire du 26 janvier 1906, l' « autel mobile avec retable dit de saint Honorat en bois doré ».

⁵³ Mayer, P. Eglise paroissiale Notre-Dame-de-l'Assomption, puis Sainte-Agathe. Esparron-de-Pallières. Référence du dossier : IA83003150

⁵⁴ Avant la construction de la chapelle de saint Eloi en 1771, les deux confréries de saint Eloi et de saint Honorat siégeaient dans la chapelle de saint Honorat.

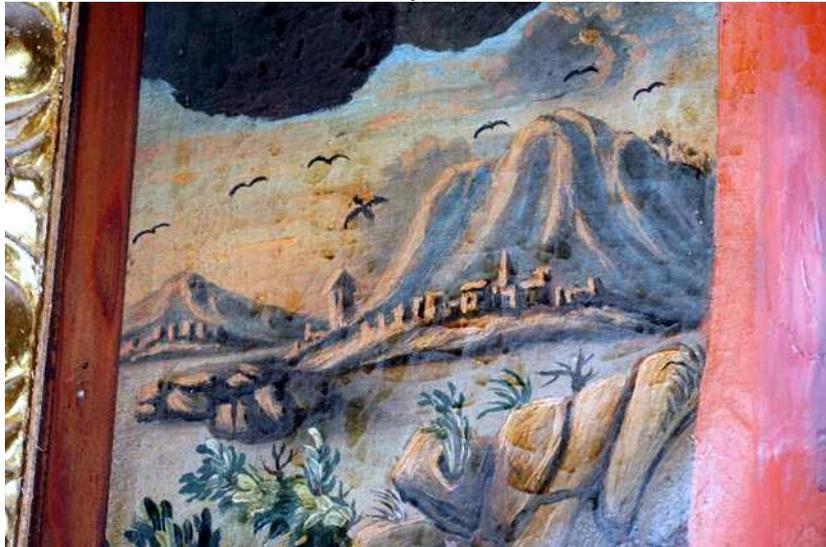
⁵⁵ Classé M.H., référence du dossier PM83001112

⁵⁶ Classé M.H., référence du dossier PM83001113

⁵⁷ Honoré, 1926



Médailon central de l'autel de saint Honorat, représentant le saint avec sa palme (photo Pauline Mayer).



Détails du tableau : représentations de l'île de Lérins et d'Arles ? (photos Pauline Mayer).

L'église paroissiale d'Esparron-de-Pallières conserve enfin un buste-reliquaire de saint Honorat⁵⁸ datable du 18^e siècle. En bois doré à la feuille d'or, peint polychrome pour le socle, les carnations et les cheveux, il comporte un décor de palmettes rappelant l'attribut du saint. Son socle présente une cavité à relique de forme ovale scellée à la cire, contenant des fragments d'os avec l'inscription « St Honorati »⁵⁹. Aucune mention de cet objet n'a été repérée dans les sources documentaires (pourtant abondantes) de l'époque moderne, traitant du mobilier religieux d'Esparron-de-Pallières. A-t-il bien été commandé par la confrérie d'Esparron-de-Pallières ? N'a-t-il pas été transféré ici depuis l'église de Rians, suite à sa reconstruction à la fin du 19^e siècle ?⁶⁰ C'est probablement ce buste-reliquaire qui est mis en scène dans le récit merveilleux de l'intervention du saint à Rians, fait par Malausse⁶¹ : « Selon une respectable tradition st Honorat dans ses voyages d'Arles à Lérins passait par Rians et prenait son repos dans une habitation sise au quartier du Caromp là où depuis son buste est exposé. » La présence de l'objet est attestée par un inventaire dès les années 1970 à Esparron-de-Pallières⁶², il est de plus inscrit au titre d'objet dans cette commune depuis 1993⁶³, sa provenance extra-communale reste donc à l'état d'hypothèse.



Buste-reliquaire de saint Honorat, relique en place, bois doré et peint polychrome, 18^e siècle (photo Pauline Mayer).

⁵⁸ Classé M.H., référence du dossier PM83002666

⁵⁹ La graphie évoque le 18^e siècle ou le début du 19^e siècle.

⁶⁰ Le déplacement d'objets mobiliers au sein d'un même secteur paroissial est fréquent ainsi que constaté lors du présent inventaire. Ils suivent l'évolution des dévotions et des remaniements d'édifices.

⁶¹ Voir plus loin.

⁶² Fonds Malausse, AVTR.

⁶³ Classé M.H., référence du dossier PM83002666. Une photographie a également été produite durant les années 1970 (Fonds Malausse, Archives de la Société des Amis du Vieux Toulon).

Notons également, pour des localités proches de notre territoire d'étude, d'autres traces matérielles de la dévotion envers saint Honorat. En 1405, à Esparron-de-Verdon, fût réalisé un retable (non repéré) représentant saint Jean-Baptiste, saint Jacques et saint Honorat⁶⁴. À Pertuis, commune du Vaucluse où le pèlerinage est attesté dès 1485, une chapelle dédiée à saint Honorat est fondée dès 1396 dans l'église Saint-Nicolas⁶⁵, dédiée à saint Honoré en 1625. L'abbé Alliez mentionne en outre l'existence d'un buste du saint en argent possédé par la communauté de Rians à l'abbaye de Lérins. Ces dévotions sont présentes dès l'époque médiévale, tandis que localement, les traces matérielles les plus anciennes du *culte* voué au saint lérinien sont celles de la chapelle érigée vers 1616 dans l'église paroissiale d'Esparron-de-Pallières, et des trois oratoires d'époque moderne placés sur le parcours du pèlerinage. De fait, la majeure partie du patrimoine bâti et mobilier conservé est datable du 17^e siècle, période où le pèlerinage est très actif. Le croisement des sources d'archives et de l'étude du patrimoine architectural et mobilier associé au saint, permet donc de situer l'apogée du pèlerinage riansais aux 17^e et 18^e siècles. Le culte rayonna jusqu'à Esparron-de-Pallières, avec cependant une intensité moindre comme l'indique le partage de la dédicace d'une chapelle secondaire de son église paroissiale entre saint Honorat et saint Eloi, de 1616 à 1771.

Pour conclure, si le *culte* de saint Honorat existe à Rians dès 1409, il ne prend la forme d'un *pèlerinage* à Lérins qu'à partir de 1599, ce qui en fait une pratique essentiellement active à l'époque moderne. Quant au pèlerinage de Pertuis à Lérins, il est bien attesté dès l'époque médiévale, en 1485, près d'un siècle après l'érection d'une chapelle dédiée au saint dans l'église paroissiale (1396). Bien qu'antérieur à celui de Rians, il subit un déclin durant l'époque moderne, alors même que celui de Rians se développe. Les différentes dévotions locales n'ont donc pas eu les mêmes temporalités. Mais si le fondement médiéval du pèlerinage riansais n'est pas historiquement avéré, la translation des reliques du saint évoquée par les récits vernaculaires eut bien lieu en 1392.

2- Aux fondements du pèlerinage de Rians à Lérins : la translation des reliques de saint Honorat

Après avoir dressé un panorama de la dévotion du point de vue local, nous procédons ici à une comparaison du pèlerinage dans les contextes riansais et lérinien, à partir d'une lecture de l'historiographie du culte tel que l'a promu le monastère de Lérins. En effet, le pèlerinage à Lérins avait un rayonnement régional. Nous détaillons les conditions de sa genèse dans le giron monacal. Puis, nous nous intéressons à la translation des reliques du saint, déterminante dans l'évolution du culte de saint Honorat en Provence. Enfin, nous analysons la manière dont les récits vernaculaires feront de la translation un événement fondateur de la dévotion à l'époque moderne.

a- Genèse du pèlerinage régional à l'île de Lérins

Le pèlerinage à Lérins apparaît dans les sources au milieu du 13^e siècle. À cette époque, plusieurs bulles pontificales émises par Innocent IV (1246 - 1252) accordent l'indulgence aux pèlerins qui se rendraient sur l'île, durant un temps rituel d'abord fixé le jour de la fête du saint, puis au dimanche des Rameaux ou aux jours des Rogations. La littérature hagiographique diffusée au début du 14^e siècle fait état d'une absolution identique à celle accordée aux pèlerins se rendant à Jérusalem, lors de pèlerinages se déroulant entre la veille de l'Ascension et le lendemain de la Pentecôte. En effet, la « Vie de saint Honorat »⁶⁶, écrite vers 1280, dont la traduction en provençal en 1300 contribuera à la diffusion du culte, en détaille les conditions : le pèlerinage devra être effectué durant 7 années consécutives et l'indulgence sera accordée pour tous les péchés, excluant ceux qui relèvent de l'adultère ou du meurtre d'un clerc ou d'un parent, dont l'absolution reste réservée aux sièges apostoliques⁶⁷. À l'issue de ces 7 années, une palme sera accordée au pèlerin en gage de sa rémission. En dehors du temps compris entre l'Ascension et la Pentecôte, la réalisation du pèlerinage permettra d'obtenir l'absolution des péchés durant un an et

⁶⁴ Butaud, 2009

⁶⁵ Chédeau, 2001. Eglise paroissiale classée au titre des Monuments Historiques, 1911/10/14, PA00082130.

⁶⁶ Une version commentée par A. L. Sardou peut être consultée en ligne : A.-L. Sardou (1858) La vida de Sant Honorat (la vie de Saint Honorat), légende en vers provençaux du XIII^e siècle / par Raymond Féraud,... ; analyse et morceaux choisis, avec la traduction textuelle des dits morceaux, la biographie du vieux poète, et une notice historique sur Saint Honorat et sur les îles de Lérins.

⁶⁷ Sièges épiscopaux dont le premier évêque est selon la tradition un des apôtres du Christ.

quarante jours⁶⁸. Parmi les différentes versions de la dévotion données par les indulgences, c'est cette dernière forme qui sera confirmée en 1421 : une bulle du pape Martin V entérinera l'indulgence accordée en cas de pèlerinage à l'île pour une période comprise entre l'Ascension et la Pentecôte.

Selon Magnani, les premières indulgences lériniennes apparaissent au 12^e siècle⁶⁹ mais elles ne sont véritablement liées au culte de saint Honorat et à la pratique dévotionnelle du pèlerinage qu'à partir du milieu du 13^e siècle. Ainsi, le pèlerinage lérinien, et plus largement le culte de saint Honorat, se diffuse-t-il dès cette période, incité par une série d'indulgences pontificales. Mais un autre événement, celui de la translation des reliques du saint, va réaffirmer cette pratique à la fin du 14^e siècle.

b- La translation des reliques du point de vue de l'historiographie

Cette translation, que la communauté de Rians place à l'origine de sa dévotion d'après une délibération de 1741, est un fait historique attesté en 1392. L'historiographie des reliques de saint Honorat, traitée depuis l'Antiquité tardive jusqu'au 18^e siècle par les historiens E. Magnani, G. Butaud et Y. Codou, permet d'examiner la place que tient la translation au sein de la grande histoire de l'abbaye. On tentera ensuite d'y insérer le récit local des Riansais.

À l'époque des premières indulgences pontificales évoquant le pèlerinage, le corps de saint Honorat repose au cimetière arlésien des Alyscamps, alors que l'abbaye en possède seulement un fragment (d'après la Vie de saint Honorat en 1260 - 1280, sa mâchoire ; d'après Barralis en 1613, un os de sa jambe). Des tensions entre Arles et Lérins existent à propos de sa conservation dès la mort d'Honorat en janvier 430. Comme l'ont démontré Butaud & Codou, la translation du 14^e siècle survient dans un contexte où elles refont surface puisque dès le 13^e siècle, des versions contradictoires circulent entre Arles et Lérins : les indulgences accordées à Lérins indiquent que l'île monastique conserve le corps d'Honorat, tandis que la Vie de saint Honorat (1280) cherche à légitimer sa présence en Arles en faisant le récit d'une tentative échouée d'extraction des reliques par les moines lériniens.

La manière dont les reliques arrivent, en 1392, à l'île de Lérins, nous est parvenue par le récit du moine Vincent Barralis, qui écrit l'histoire du monastère en 1613 et y édite le texte médiéval de la translation⁷⁰. La garde du corps à Arles était assurée par le prieur de Ganagobie. Le jugeant menacé par l'insécurité⁷¹ dans laquelle se trouvait la région, il transféra en secret ces reliques à Ganagobie⁷². Le prieur de Ganagobie possédait une parenté avec le sacristain de Lérins, et lors d'une visite lui avoua le transfert des reliques. Il accepta de les céder à l'abbaye de Lérins sous condition d'y être reçu comme moine. Il se rendit alors à Ganagobie avec le sacristain et un autre moine lérinien, et en extrait les reliques. Sur le trajet du retour, *vers Puïmoisson*, le doute sur l'authenticité des reliques assaillit l'un des moines. Pris de douleurs, il implora le saint et bénéficia d'une guérison immédiate ; ce signe « authentifia » l'identité des reliques et légitima leur transfert. À Lérins, la châsse livra une inscription attestant du fait qu'elle contenait les reliques du saint. Les moines tentèrent avec succès de réunir un fragment de l'os de la jambe qu'ils conservaient déjà avec le corps provenant d'Arles, prouvant ainsi leur appartenance à saint Honorat.

La date habituellement citée pour l'arrivée des reliques à Lérins est celle du 20 janvier 1391, qui correspond selon le style dominant de l'Annonciation, suivi à cette époque en Provence, à l'année 1392⁷³. Leur installation dans la chapelle Sainte-Croix, qu'elles consacrent le 14 septembre 1392, coïncide avec une période d'aménagement du monastère fortifié (tour).

Selon Butaud & Codou, lors de sa translation, le corps est morcelé entre un chef-reliquaire en argent (fondu en 1792) et une châsse de bois sculptée de scènes en bas-relief relatant les miracles accordés par

⁶⁸ La Vie de saint Honorat attribue cette version de l'indulgence au pape Eugène. D'après Magnani, la littérature des 18^e et 19^e siècles l'a identifié comme Eugène III qui aurait séjourné à Lérins en 1151.

⁶⁹ Elles sont d'abord accordées en échange de l'aide apportée aux travaux de fortifications.

⁷⁰ Vincent Barralis, *Chronologica sanctorum et aliorum illustrium virorum ac abbatum sacrae insulae lerinensis*, Lyon 1613. Nous transcrivons ici le récit tel que donné et commenté par Magnani, 2005 ; Butaud & Codou, 2007.

⁷¹ Avérée selon Codou & Butaud, qui indiquent que vers 1391 la région était victimes des guerres de Raymond de Turenne contre les papes et les comtes de Provence.

⁷² En partie seulement, puisqu'un bras reliquaire est attesté à l'église Saint-Honorat-des-Alyscamps en 1408.

⁷³ Cf. Codou & Butaud, 2007

le saint. Cette châsse du 14^e siècle est toujours conservée dans la cathédrale de Grasse où elle fut transférée en 1788 (date de sécularisation du monastère lérinien), avec ses reliques⁷⁴.



Châsse de saint Honorat provenant de l'abbaye de Lérins, conservée dans la cathédrale de Grasse. © Monuments historiques, 1992

Enfin, trois reliquaires secondaires ont été dispersés après 1788, à Auribeau-sur-Siagne, au Cannet et à Mougins. Au vu de la datation du buste-reliquaire d'Esparron-de-Pallières (18^e siècle), on peut se demander si les reliques qu'il contient n'ont pas été acquises par la communauté à la même période.

Selon Magnani, la diffusion du culte des saints et martyrs lériniens, la production d'indulgences et le pèlerinage à l'île se développent au cours des 13^e et 14^e siècles. Le culte continue de se répandre au 15^e siècle en drainant les pèlerins de Provence orientale, comme l'a démontré Butaud. C'est dans la continuité de ces « entreprises de propagande »⁷⁵ lériniennes, valorisant le saint fondateur pour résister aux concurrences d'autres ordres religieux émergents, que se met en place le pèlerinage de Rians.

c – La translation des reliques du point de vue des récits locaux

Plusieurs récits merveilleux expliquent localement la genèse de la dévotion à Rians. Le corpus est imprécis, d'ordre légendaire, et construit par des bribes issues de sources orales. La première explication connue est celle donnée par une délibération communale du 7 mai 1741 :

« Les sieurs consuls représentent encore que les margueilliers de la confrairie de saint Honorat désirent d'aller la présente année aux isles de Lerins suivant la sainte et louable coutume requérants la gratification des vingt quatre livres que la communauté a la bonté de donner annuellement pour les offrandes que la communauté fait à saint Honorat pour la conservation des fruits de ce terroir et faire prier dieu pour la conservation des habitants de ce lieu *ensuite du vœu que la communauté fit au treizieme siecle lors de la translation du corps de saint Honorat, de la ville d'Arles aux isles de Lerin et quelle a continué ja depuis.* Le conseil a unanimement délibéré qu'il sera fait mandat auxdits margueilliers de la confrairie saint Honorat de la somme de vingt quatre livres que la communauté donne annuellement pour l'offrande. »

⁷⁴ Les reliques avaient été transférées en 1491 dans un reliquaire d'argent, avant de retourner en partie entre 1689 et 1742 dans cette châsse d'origine. Le reliquaire d'argent qui conservait encore une partie du corps a disparu mais son contenu fut retrouvé à Cannes en 2006 : un reliquaire en métal contenait deux authentiques dont la datation était contemporaine de celle du transfert des reliques, et qui associaient respectivement le saint à Arles et Lérins. Il s'agirait donc d'un authentique qui était contenu dans le reliquaire en provenance d'Arles, complété d'un autre ajouté par les moines lériniens lors de la translation.

⁷⁵ Selon une expression d'E. Magnani.

Nous pouvons compléter ce récit par les propos rapportés par Louis Malausse en 1942. Son historiographie teintée de dévotion mêle enthousiasme pieux et citation d'archives communales et paroissiales, auxquelles le chanoine avait accès. Cependant, on peut supposer que les propos qui suivent, extraits du récit historique de Malausse, s'appuyaient sur des versions locales, issues de la mémoire orale, qui circulaient parmi les Riansais durant la première moitié du 20^e siècle.

Malausse rapporte différentes traditions. La première, mythique, montre Honorat cheminant entre Arles et Lérins, faisant halte à Rians, dans une maison du quartier du Caromp, celle-là même où se trouve actuellement une niche contenant la statue du saint. La seconde, plus étoffée, met en lumière l'événement de la translation des reliques du saint et le miracle qui s'opéra alors par son intermédiaire. Nous disposons de plusieurs versions de la monographie de Malausse, certaines dactylographiées⁷⁶. Le Père Mariusz Piecyk, curé de Rians, que nous remercions ici, nous a confié une version manuscrite de cette monographie, que nous transcrivons ici fidèlement :

« Selon une respectable tradition st Honorat dans ses voyages d'Arles à Lérins passait par Rians et prenait son repos dans une habitation sise au quartier du Caromp là où depuis son buste est exposé. Au mois de mai 1391, il y eut grand émoi dans la cité ; un messenger venait d'avertir les syndics de l'approche d'un cortège qui s'avavançait sur la route de Pertuis accompagnant les précieux restes de st Honorat. A cette nouvelle les habitants se rendirent en foule au devant du saint. Et voila que, au moment où les reliques traversaient les rues du village, un prodige se produisit. Une femme qui était atteinte de paralysie depuis plusieurs années recouvra l'usage de ses membres. Louant Dieu et son saint serviteur le cortège gagna l'église ; le corps saint fut déposé sur le maître-autel et le bon peuple de Rians pu durant [chiffre barré] deux journées vénérer et prier celui qui jadis l'avait tant de fois visité. Quand après ce court séjour le cortège se remit en route, la communauté de Rians comme celle de Pertuis nomma une députation pour accompagner les reliques jusqu'à Lérins. »

Malausse termine en dressant un état des lieux contemporain de la dévotion : « Cette coutume se continue chaque année : le quartier du Caromp dont st Honorat est le protecteur fait célébrer une messe le 16 mai, précédée d'une neuvaine de prières devant sa statue. »⁷⁷

Une version presque similaire est donnée dans une notice sur le pèlerinage de Rians à Lérins, d'auteur inconnu, publiée en 1864. Mais ici, le saint opère non seulement le miracle sous l'aspect de ses reliques, mais également de son vivant, et ce dans la maison du quartier du Caromp.

« La tradition locale porte que souvent il y avait évangélisé le peuple et que, de son vivant même, il y avait fait plusieurs miracles. La maison où il descendait, et dans laquelle il avait, dit-on, opéré une guérison miraculeuse, conserve religieusement une de ses statues placée à un de ses angles, et c'est là que, chaque année encore, le clergé vient, le 15 mai, bénir et allumer un feu de joie, au son des cloches de la paroisse et au bruit des fifres et tambourins, musique obligée de toutes nos fêtes provençales. »

Le récit de 1864 met également en scène la paroisse de Pertuis, où le cortège apportant les reliques d'Arles à Lérins se serait arrêté durant deux jours, avant de se rendre à Rians « où les saintes reliques furent exposées pendant deux jours, sur le maître-autel de la paroisse, à la vénération des fidèles qui y accoururent en foule ; un paralytique obtint sa guérison. Imitant les habitants de Pertuis, la Communauté de Rians nomma une députation pour accompagner les restes de notre Bienheureux jusqu'à Lérins, et sur tout le parcours ce furent des ovations sans nombre. »

On retrouve dans les différentes narrations la même trame et les mêmes éléments, agencés au gré des réinterprétations. Les éléments convergents sont l'itinérance d'Honorat d'Arles à Lérins ainsi qu'une guérison miraculeuse. Les divergences proviennent de la forme sous laquelle le saint accorde ses grâces : vivant, ou sous l'aspect de ses reliques. Ces narrations mettent en scène de manière concrète et imagée son intercession à Rians. Elles remanient et réinterprètent le récit de la translation en fonction de l'évolution des pratiques religieuses et de la vie locale. Elles ajoutent par exemple au récit fondateur un espace nouveau, celui de la bourgade moderne, par le biais la maison du Caromp, lieu marquant de la célébration du 16 mai au 19^e siècle. En outre, Malausse reprend la date du 16 mai 1391 (dans la version dactylographiée, mais non dans la version manuscrite) moment historique de la translation⁷⁸, justifiant

⁷⁶ L'une consultée à la bibliothèque de l'association des Amis du Vieux Toulon, l'autre conservée en mairie de Rians.

⁷⁷ Selon Pelloquin (contredisant Malausse) en 1933, le culte de saint Honorat n'était déjà plus célébré depuis 1917. Malausse l'aurait-il relancé en son temps ?

⁷⁸ Date rectifiée à 1392 par Codou & Butaud, 2007.

ainsi le jour choisi pour la commémoration. De plus, les narrations accordent autant de foi à la venue d'Honorat de son vivant, version donnée par la « tradition locale » selon le récit de 1864, qu'à sa présence sous forme de reliques. Cette venue d'Honorat de son vivant antérieure au passage de ses reliques, ne fait que renforcer le lien particulier du saint à la localité, et y ancrer davantage son culte. La plasticité des récits montre ainsi l'adaptation permanente, au fil du temps, entre la réalité des pratiques et le sens qui leur est attribué.

La translation des reliques du saint joua également un rôle important au monastère de Lérins, puisque Magnani indique qu'« après sa translation, le corps d'Honorat s'impose comme le centre des dévotions lériniennes. » Alors que le transfert venait renforcer une pratique déjà existante à Lérins, il fondait en revanche à Rians un usage nouveau. De plus, alors que par leur pérégrination les fidèles reproduisaient symboliquement le parcours effectué par le corps saint en transit, cette piété itinérante était magnifiée par la présence de ses reliques sur l'île. De fait, le temps historique durant lequel s'est pratiqué le pèlerinage de Rians à Lérins correspond, au moins en partie, à celui où les reliques étaient conservées à Lérins : après leur transfert vers Grasse, le pèlerinage des Riansais cessa. On peut aussi supposer que la communauté acquit elle-même des reliques à cette période, reliques actuellement conservées dans le buste-reliquaire d'Esparron-de-Pallières. Le corps saint était donc à l'épicentre de cette dévotion.



Détail du buste-reliquaire d'Esparron-de-Pallières : cavité à reliques contenant inscription et fragment(s) (photo Pauline Mayer).

Conclusion : aux marges du pèlerinage lérinien

À l'issue de cet exposé, deux questions nécessitant des recherches plus approfondies restent en suspens. Celle de la diffusion du pèlerinage jusqu'à Rians, aux marges de son aire dominante, cantonnée à la Provence orientale, et celle de la qualification du pèlerinage de Rians à Lérins parmi les autres pèlerinages pratiqués par les communautés voisines à la même période.

Au 15^e siècle, le pèlerinage à Lérins draine principalement les fidèles de Provence Orientale, issus des diocèses de Grasse et de Vence, voire du diocèse de Fréjus⁷⁹. On peut donc considérer Rians comme

⁷⁹ Butaud, 2009

Pertuis⁸⁰, dans leur diocèse d'Aix, en situation de marge géographique. Pourtant, les discours vernaculaires justifient la dévotion par des raisons d'ordre topographique : l'itinéraire des reliques passant par Rians lors de la translation. Cependant la délibération de 1741 ne mentionne pas clairement le passage des reliques dans le village et ce n'est que tardivement, dans la seconde moitié du 19^e siècle, que les historiens de ce pèlerinage l'évoqueront de manière explicite, rapportant vraisemblablement des récits locaux à caractère merveilleux⁸¹. Avaient-ils été influencés par les textes indiquant que les reliques provenaient de Ganagobie ? En effet, un itinéraire de Ganagobie à Lérins par Pertuis et Rians paraît plus plausible qu'un cheminement au départ d'Arles⁸². Passage à Rians avéré ou non, la translation de 1392 y fonde une dévotion certaine, attestée dès 1409 si l'on en croit Malausse.

Si Rians représente les confins occidentaux de l'aire de diffusion du pèlerinage à Lérins, ses limites orientales sont dessinées par l'Italie dont Alliez indique que certains pèlerins à l'île en provenaient. Magnani signale une indulgence de 1252 accordant une rémission de quarante jours en cas de pèlerinage vers une dépendance italienne du monastère⁸³. Pourtant, d'après Butaud, le pèlerinage lérinien n'est pas un pèlerinage majeur comme celui de la Sainte-Baume ou des Saintes-Maries-de-la-Mer, attirant les étrangers et honorant des reliques des temps évangéliques et apostoliques. Il qualifie sa position de médiane, position que l'on retrouve si l'on tente de replacer le pèlerinage de Rians à Lérins dans le contexte local. En effet, la plupart des communautés voisines se rendaient, à la même période, aux proches sanctuaires mariaux de Notre-Dame-de Santé (La Verdière) et de Notre-Dame-de-Grâces (Cotignac)⁸⁴. Rians s'en démarque en choisissant un sanctuaire remarquable par son éloignement, mais qui n'a cependant pas l'attrait des grands lieux de pèlerinages. Une explication réside, selon l'historien, dans la fidélisation des pèlerins, assurée par la gratification de la palme obtenue après la 7^e année consécutive de présence. L'enquête d'inventaire en cours nous permettra d'affiner cette question du statut du pèlerinage de Rians à Lérins parmi ceux effectués par les communautés voisines.

Le pèlerinage à Lérins se répand dès le 15^e siècle en Provence orientale, mais n'apparaît à Rians qu'à partir de la fin du 16^e siècle ; à la fin du 15^e siècle pour Pertuis. Selon Butaud, malgré un déclin du culte de saint Honorat à l'époque moderne, le pèlerinage lérinien reste vivace. C'est ce que nous observons à Rians, où malgré quelques interruptions, il est motivé par une forte volonté du conseil de la communauté. Ses justifications merveilleuses se confondent parmi les grands événements qui ont forgé le culte de saint Honorat en Provence. Il se place donc dans la continuité des dévotions médiévales et participe à leur maintien à l'époque moderne, à une période où le culte faiblit.

⁸⁰ Cet article mériterait d'être étoffé d'une étude comparative sur le pèlerinage de Pertuis à Lérins.

⁸¹ Le premier pèlerinage depuis Rians est selon ces mêmes récits celui qui accompagna les reliques vers Lérins.

⁸² Cependant Barralis édite une version où les reliques, partant de Ganagobie, passent *vers* Puimoisson... Quoi qu'il en soit, on chercha à fabriquer du sens pour soutenir la pratique dévotionnelle.

⁸³ Saint-Honorat de Gênes.

⁸⁴ D'après les premiers dépouillements d'archives communales effectués dans l'enquête en cours pour les communes ouest-varoises de La Verdière, Esparron-de-Pallières, Ginasservis, Artigues, Rians.

Remerciements

Merci à Bernard de Boisgelin et Claude Arnaud pour leurs relectures, merci à Karyn Zimmermann-Orengo, Janine Albrecht et Guillaume de Jerphanion pour avoir contribué à la transcription du corpus d'archives, et à Germain Butaud pour nos échanges.

Bibliographie

Documents d'archives

ARNAUD Claude, BORREANI Marc, JERPHANION Guillaume de. Evolution historique de l'habitat en Provence Verte Verdon. Collection particulière : non coté.

Conseil de fabrique de Rians. Rentes cédées à la paroisse le 7 avril 1811 provenant des chapelles fondées audit Rians. 1er juillet 1813. Archives paroissiales, Rians : non coté.

Copie de délibération du conseil de communauté d'Esparron-de-Pallières, s.d. [E dépôt 45 - GG 10]. 1700 - 1774. Archives départementales du Var, Draguignan : E dépôt 45 – GG 10.

Délibérations du Conseil de la communauté de Rians, 1586 - 1594. Archives départementales du Var, Draguignan : BB 4. 1589 : f°42v°

Délibérations du Conseil de la communauté de Rians, 1618 - 1637. Archives départementales du Var, Draguignan : BB 7. 1635 : f° 811

Délibérations du Conseil de la communauté de Rians, 1653 – 1673. Archives départementales du Var, Draguignan : BB 9. 1670 : f° 430

Délibérations du Conseil de la communauté de Rians, 1673 - 1689. Archives départementales du Var, Draguignan : BB 10. 1673 : f° 15 ; 1687 : f° 361v°

Délibérations du Conseil de la communauté de Rians, 1689 – 1695. Archives départementales du Var, Draguignan : BB 11. 1695 : f°165v°

Délibérations du Conseil de la communauté de Rians, 1709 – 1713. Archives départementales du Var, Draguignan : BB 16. 1711 f°82v°

Délibérations du Conseil de la communauté de Rians, 1713 - 1729. Archives départementales du Var, Draguignan : BB 17. 1714 : f°36v° ; 1717 : f°112

Délibérations du Conseil de la communauté de Rians, 1729 - 1744. Archives départementales du Var, Draguignan : BB 20. 1741 : f°289 ; 1743 : f°380v°

Délibérations du Conseil de la communauté de Rians, 1744 - 1753. Archives départementales du Var, Draguignan : BB 21. 1748 : f°122

Délibérations du Conseil de la communauté de Rians, 1754 - 1764. Archives départementales du Var, Draguignan : BB 22. 1757 : f°87

Délibérations du Conseil de la communauté de Rians, 1775 - 1788. Archives départementales du Var, Draguignan : BB 24. 1785 : f°235

Délibérations du Conseil de la communauté de Rians, 1788- 1790. Archives départementales du Var, Draguignan : BB 25. 1789 : f°675, f°97

Délibérations du Conseil de la communauté de Rians, 1790 - 1791. Archives départementales du Var, Draguignan : BB 26. 1790 : f°10v° ; f° 15

Fonds Malausse : chapelles et églises du Var. s.d., vers 1970. Société des Amis du Vieux Toulon : non coté.

Inventaire des biens dépendant de la fabrique de l'Église succursale d'Esparron dressé en exécution de l'article 5 de la loi du 9 décembre 1905. 16 février 1906. Archives départementales du Var : 5 V 5.

Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790. Rians. 1560 - 1789. Archives départementales du Var : 2 MI 208 R1. Disponible en ligne : <https://archives.var.fr/arkotheque/consult_fonds/fonds_seriel_resu_rech.php?ref_fonds=19>. Date de consultation : 2021.

Inventaire de tous les effets qui sont dans la sacristie de l'Eglise parrosiale de ce lieu de Rians dressé en conformité de la sentence de visite de Monseigneur L'illustrissime Jean Baptiste de Brancas archevêque de la ville d'Aix du 23 octobre 1733 (...). 23 octobre 1733. Collection particulière.

MALAUSSSE, Louis. Histoire de Rians. S.d. vers 1940. Document manuscrit. Archives paroissiales : non coté.

MALAUSSÉ, Louis. Notes historiques. Rians. Ses seigneurs, ses curés, ses confréries, ses chapelles, ses églises, son hôpital. Dédié à monsieur le commandant Furet, maire de Rians. 1942. Archives communales : non coté.

MALAUSSÉ, Louis. Rians, histoire de ses seigneurs, de sa communauté et de son église. 2 tomes. 1938 - 1942. Archives de la Société des Amis du Vieux Toulon : non coté.

PELLOQUIN, Henri. Lettre de l'abbé Pelloquin à Louis Henseling. Rians, 7 juillet 1933. Archives de la société des Amis du Vieux Toulon et de sa Région : non coté.

Procès-verbaux des visites pastorales, évêché d'Aix-en-Provence, 1582-1583. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : 1 G 1332.

Procès-verbaux des visites pastorales, évêché d'Aix-en-Provence, 1627-1638. 1632. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : 1 G 1334.

Procès-verbaux des visites pastorales, évêché d'Aix-en-Provence, 1674-1676. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : 1 G 1341.

Registre paroissial. Rians, 1738 – 1762. AD 83 – E dépôt 43 – GG 18.

Documents figurés

Oratoire Saint-Honorat d'Artigues vers 1930. Photographie. Archives de l'Association des Amis des Oratoires, Nice.

Cartes des frontières Est de la France, depuis Grenoble jusqu'à Marseille. / Dessin plume et lavis, par Jean Bourcet de La Saïgne et Jean-Claude Eléonore Le Michaud d'Arçon, vers 1780. Echelle 1/28 800e. Cartothèque de l'Institut Géographique National, Saint-Mandé : CH 190 à 192.

Plan général du terroir d'Esparron divisé avec toutes les propriétés des particuliers. Dessin à l'encre par Ouviaère géomètre, 1762. Esparron, collection particulière : non coté.

Publications

ACHARD, Claude-François (1788) Description historique, géographique et topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du Comté-Venaissin, de la principauté d'Orange, du comté de Nice etc. Aix-en-Provence : Pierre-Joseph Calmen, 2 vol.

ALLIEZ, L. (abbé) (1860) Les îles de Lérins, Cannes et les rivages environnants. 1860. Paris : Librairie de Didier et cie Marseille : Librairie Boy. Bibliothèque des Méjanès, Vovelle Patrimoine Fonds ancien (F. 0162)

BUTAUD, G. (2009) Le culte de saint Honorat en Provence et les pratiques dévotionnelles sur l'«Île sacrée» de Lérins (xiii^e-début xv^e siècle). In Lérins, une île sainte de l'Antiquité au Moyen Âge (pp. 601-668).

CAMART Paule (s.d.) Histoire du pèlerinage de Rians à l'île de Saint-Honorat de Lérins. Document imprimé. Syndicat d'initiative de Rians.

CODOU, Y., & BUTAUD, G. (2007). Honorat moine et évêque : ses reliques d'Arles à Lérins. Bulletin de l'association pour l'Antiquité tardive, 16, 42-50.

FORBIN D'OPPEDE, M. P. (1880) Monographie de la terre et du château de La Verdière, et des familles qui l'ont successivement possédé sans interruption du Xe au XIX^e siècle. Marseille : 1880.

FROESCHLE-CHOPARD, M. H. (1994). Espace et sacré en Provence:(XVI^e-XX^e siècle); cultes, images, confréries. Éd. du Cerf.

HONORE, L. (1926-1927) Peintres, sculpteurs et orfèvres ayant travaillé en Basse Provence du XV^e au XVIII^e siècle, Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, Tome XXXVI, Mémoire : XIX, 1927. Latil & Négro : Draguignan.

LA ROCCA, S. (2007) L'enfant Jésus: histoire et anthropologie d'une dévotion dans l'occident chrétien. Toulouse : Presses Univ. du Mirail.

LEYDET N. (1990) Fêtes et réjouissances, hier et aujourd'hui. Société d'études du patrimoine du Nord-Ouest Varois, n° 1.

MAGNANI E. (2005) Chapitre VI - Lérins dans la société féodale (Xe – XII^e siècle). In Labrousse et al. Histoire de l'abbaye de Lérins, Abbaye de Bellefontaine, ARCCIS (Association pour le rayonnement de la culture cistercienne), Cahiers cisterciens. Des lieux et des temps, 9.

Notice sur le pèlerinage de Rians à Lérins. Cantique en l'honneur de Saint Honorat. Aix : Remondet-Aubin, 1864. Bibliothèque des Méjanes, Vovelle Patrimoine Fonds Bruno Durand (DUR 400, 05)

REAU, L. (1958) Iconographie de l'art chrétien/Tome III. Iconographie des saints 2 G-O. Iconographie de l'art chrétien. Paris : Presses universitaires de France.

ROLLAND Eugène (1896-1914) Flore populaire ou histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la linguistique et le folklore. Paris, Rolland. 11 tomes. Reprint Paris, Maisonneuve et Larose, 1967, 11 tomes en 6 vol.

TROUILLET H. & MARCILLY J. M. (1951) Pertuis, miettes d'histoire locale. Marseille.

Ressources numériques

Notices d'inventaire (à paraître sur le site <https://dossiersinventaire.maregionsud.fr/>)

MAYER Pauline (2021). Oratoire Saint-Honorat. Rians. Notice d'inventaire du patrimoine religieux de Provence Verte Verdon. Syndicat Mixte Provence Verte Verdon / Région Sud. Référence IA83003182.

MAYER Pauline (2021). Oratoire Saint-Honorat. Esparron-de-Pallières. Notice d'inventaire du patrimoine religieux de Provence Verte Verdon. Syndicat Mixte Provence Verte Verdon / Région Sud. Référence IA83003153.

MAYER Pauline (2020) Chapelle Saint-Damase. Ginasservis. Notice d'inventaire du patrimoine religieux de Provence Verte Verdon. Syndicat Mixte Provence Verte Verdon / Région Sud. Référence IA83003175.

MAYER Pauline (2020). Eglise paroissiale Notre-Dame-de-l'Assomption, puis Sainte-Agathe. Esparron-de-Pallières. Notice d'inventaire du patrimoine religieux de Provence Verte Verdon. Syndicat Mixte Provence Verte Verdon / Région Sud. Référence IA83003150.

Biographies des personnalités religieuses de Rians

<https://www.chapitre-frejus-toulon.fr/index.php/36-histoire-du-chapitre/liste-des-chanoines-de-frejus/notices-des-chanoines/594-henri-peloquin-1882-1943>

<https://www.chapitre-frejus-toulon.fr/index.php/son-histoire/liste-des-chanoines-de-frejus/36-histoire-du-chapitre/liste-des-chanoines-de-frejus/notices-des-chanoines/532-louis-malause-1899-1976>

Articles en ligne

Jean-Marie Martin, « La guerre de Succession d'Espagne : l'armée des Alpes et le siège de Toulon », Revue historique des armées [En ligne], 258 | 2010, mis en ligne le 23 janvier 2012, consulté le 23 avril 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rha/6930>

Chédeau Catherine. L'église Saint-Nicolas-de-Pertuis et l'architecture religieuse en Provence au XVIe siècle. In: Bulletin Monumental, tome 159, n°3, année 2001. pp. 209-238. DOI : <https://doi.org/10.3406/bulmo.2001.1009>

A.-L. Sardou (1858) La vida de Sant Honorat (la vie de Saint Honorat), légende en vers provençaux du XIIIe siècle / par Raymond Féraud,... ; analyse et morceaux choisis, avec la traduction textuelle des dits morceaux, la biographie du vieux poète, et une notice historique sur Saint Honorat et sur les îles de Lérins. Identifiant : <ark:/12148/bpt6k105835z>

Objets protégés au titre des monuments historiques (voir le site

<https://www.pop.culture.gouv.fr/>

châsse de saint Honorat, 1910/05/02 : classé au titre objet, PM06000284. Patrimoine mobilier (Palissy) Monuments historiques.

Retable de saint Honorat, 1995/09/11 : classé au titre objet, PM83001112. Patrimoine mobilier (Palissy) Monuments historiques.

Tableau, 1995/09/11 : classé au titre objet, PM83001113. Patrimoine mobilier (Palissy) Monuments historiques.

buste-reliquaire : Saint Honorat, 1993/06/17 : inscrit au titre objet, PM83002666. Patrimoine mobilier (Palissy) Monuments historiques.

Eglise paroissiale Saint-Nicolas, 1911/10/14 : classé MH, PA00082130. Patrimoine architectural (Mérimeé), Monuments historiques.